

L O I

N° L/92/018 /CTRN

RATIFIANT ET PROMULGUANT LE CONTRAT
DE CAUTIONNEMENT SIGNE LE 19 NOVEMBRE
1991 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET FRIGUIA

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL A DELIBERE
ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA
TENEUR SUIT :

ARTICLE 1ER/ - Est ratifié et promulgué le contrat de cautionnement signé le 19 novembre 1991 entre la République de Guinée et la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.), par lequel la République de Guinée se constitue, en renonçant aux bénéfices de discussion et de division, caution solidaire de la Société FRIGUIA, société mixte de droit guinéen, envers la Banque Européenne d'Investissement, pour l'exécution ponctuelle et intégrale de toutes les obligations financières et pécuniaires découlant pour la Société FRIGUIA, du contrat de financement d'un montant équivalent à Quinze Millions d'ECUS, conclu par ladite société avec la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.), dans le cadre de la quatrième Convention A.C.P. - C.E.E. signée le 15 décembre 1989.

ARTICLE 2/ - La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

CONAKRY, le 13 ^A JUIN 1992